

13.06.2017 – 12:38 Uhr

L'hôtellerie-restauration salue le OUI à l'égalité de traitement / Le Conseil national veut renverser l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées sur les aires de repos des autoroutes

Zurich (ots) -

Après le Conseil fédéral, le Conseil national a également approuvé aujourd'hui l'intervention de la Commission des transports (CTT-N). GastroSuisse est également favorable à la suppression de l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées sur les aires de repos des autoroutes. Le Conseil des Etats est désormais appelé à supprimer définitivement cette réglementation absurde.

La réglementation actuelle, selon laquelle le débit et la vente de boissons alcoolisées sont interdits sur les aires de repos des autoroutes, manque sa cible et discrimine les restaurants et les hôtels le long des autoroutes. Car il est possible d'acheter de l'alcool à tout moment dans les stations-services à proximité des sorties d'autoroute. Par conséquent, l'interdiction de vente dans les restoroutes n'apporte pas plus de sécurité, mais crée des handicaps concurrentiels pour les établissements d'hôtellerie-restauration qui exploitent leurs restaurants sur les aires de repos des autoroutes. Par ailleurs, aucun pays voisin ne connaît une telle réglementation.

GastroSuisse soutient les taux d'alcoolémie limites au volant et participe activement à la mise en oeuvre des dispositions de protection de la jeunesse concernant le débit d'alcool. Toutefois, GastroSuisse se félicite de la suppression de cette disposition discriminatoire. «Un groupe de voyageurs se déplaçant en autocar en Suisse et faisant une halte sur une aire de repos, ne comprend pas - à juste titre - pourquoi il lui était jusqu'à présent interdit de consommer une bière bien fraîche », déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Bien entendu, GastroSuisse est favorable à la limitation stricte du taux d'alcoolémie au volant et à la sécurité routière. Toutefois, les passagers ne doivent pas pour autant être mis sous tutelle.

L'hôtellerie-restauration invite désormais le Conseil des Etats à approuver également la motion et à lever cette interdiction dénuée de sens.

GastroSuisse est la Fédération de l'Hôtellerie et de la Restauration en Suisse. Quelque 20 000 membres (dont environ 2500 hôtels), organisés en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, appartiennent à la plus grande Fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

Contact Casimir Platzer, président GastroSuisse
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100803644> abgerufen werden.